

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Code RNCP : 24807

Intitulé

Musicien des musiques modales de tradition savante et populaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association DROM	Présidente

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

133 Musique, arts du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le métier de musicien des musiques modales de tradition savante et populaire est une spécialisation du métier plus général de musicien-chanteur.

Il faut en effet d'abord avoir des compétences de musicien, maîtriser parfaitement son instrument /sa technique vocale, avant de pouvoir devenir musicien des musiques modales de tradition savante et populaire.

Le musiciens des musiques modales de tradition savante et populaire exerce des activités dans le cadre du spectacle vivant (prestation scénique), de l'enregistrement, mais peu aussi avoir des activités complémentaires (activités d'auteur, d'enseignement artistique...)

Le musicien des musiques modales de tradition savante et populaire met en avant une expression artistique liée aux formes modales par le biais de l'improvisation et de l'interprétation de thèmes utilisant des échelles non conformes au tempérament égal, des rythmes spécifiques.

Il compose et arrange dans des formes traditionnelles, savantes ou populaires.

Le métier de musicien des musiques modales de tradition savante et populaire a pour particularité la pluri-activité et par conséquent la poly-compétence.

Il se caractérise par des conditions d'emplois multiples (scène, enregistrement, enseignement...) et par une flexibilité importante quelle que soit la notoriété du musicien et le type de structure avec lesquelles il travaille.

Le métier se structure autour de grands pôles d'activités :

- ☐ l'analyse et la recherche
- ☐ la création
- ☐ la structuration de sa carrière
- ☐ la mise en oeuvre de projets artistiques
- ☐ l'administration et la gestion de projets
- ☐ l'intervention sur des actions de formation /transmission / actions culturelles

Les capacités attestées :

ANALYSES ET RECHERCHES APPLIQUEE(S)

La base de travail du musicien des musiques modales de tradition savante et populaire se situe dans la recherche et l'analyse musicale : il faut savoir analyser avant de pouvoir interpréter, composer, arranger ou improviser.

Analyse des diversités culturelles et linguistiques en musique : « Ethnomusicologie et anthropomusicologie appliquées »

Formalisation de l'analyse musicale :

- Analyse de la forme (prise en compte des différents éléments mélodiques et/ou poétiques structurant l'œuvre, présence ou non de parties improvisées)
- Analyse mélodique (mise en évidence de l'échelle, des degrés importants, recherche éventuelle d'un mode, des variations)
- Analyse rythmique (mesure, tempo ...)
- Analyse ornementale (ce qui vient embellir la ligne mélodique principale, variation que l'on ajoute à une phrase musicale donnée avec l'intention de l'embellir)
- Analyse fonctionnelle (quel rôle social, quelles occasions de jeu ...)

Utilisation du collectage (Le collectage consiste à recueillir, le plus souvent grâce à un enregistreur audio ou vidéo, des musiques, des chansons de tradition orale et des danses, auprès des « anciens » ou des personnes ressources, dans le but de les sauvegarder. Des bases de données de supports collectés existent et sont facilement accessibles aux musiciens)

INTERPRETATION ET CREATION

Parce qu'il est artiste, l'une des activités principales du musicien des musiques modales de tradition savante et populaire réside évidemment dans l'interprétation et la création.

Une fois le travail d'analyse réalisé, il peut pratiquer (interpréter, composer, arranger, improviser):

Interprétation d'un répertoire, de thèmes

Composition de musique, écriture de chanson, arrangement

Improvisation, variation à partir d'un thème

STRUCTURATION DE CARRIERE

L'évolution du secteur musical ces dernières décennies a amené les musiciens à prendre de plus en plus en main la structuration et l'évolution de leur carrière. Ils doivent être capables de définir leur projet de carrière, le formaliser et le communiquer tout en se construisant un réseau personnel à mobiliser pour l'insertion.

Définition de son projet artistique

Promotion de son projet professionnel

Constitution de réseau

MISE EN OEUVRE D'UN PROJET ARTISTIQUE

Une fois la création artistique imaginée, reste à mettre en œuvre le projet et assurer sa diffusion sur scène ou bien son enregistrement.

Conduite de projet artistique : choix des instruments et des musiciens avec lesquels il travaille, participation et/ou direction des répétitions...

Présentation du projet à la scène : mise en place scénographique, installation et désinstallation technique, présentation des œuvres, etc

Enregistrement du projet : préparation, conduite et exploitation

ADMINISTRATION ET GESTION DE PROJET

L'évolution du métier fait qu'aujourd'hui les musiciens ont l'obligation d'accorder leurs qualités artistiques avec la construction d'un projet professionnel et la connaissance de l'environnement socio-économique.

Maîtrise de la législation, des cadres juridiques, de l'environnement professionnel (notamment à l'international).

Ingénierie de projet (conception et planification d'actions par exemple)

Gestion financière et administrative d'un projet artistique

FORMATION, TRANSMISSION, ANIMATION D'ACTIONS CULTURELLES

Enfin, les interventions pédagogiques font partie du métier de musicien des musiques modales de tradition savante et populaire, quelle que soit la forme qu'elles puissent prendre (intervention sur un dispositif de

formation, transmission de son savoir, animation d'actions culturelles) et le public auquel elles s'adressent.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'une des caractéristiques du métier de musicien est la multiplicité de ses employeurs et de ses activités. Le spectacle vivant est un monde composite qui rassemble une mosaïque d'entreprises de toutes tailles (opéras, théâtres nationaux, zéniths, petites salles, bars, festivals...) qui peuvent être employeur de ces musiciens. Il peut s'agir d'employeurs de la branche professionnelle (19 679 entreprises ont eu le spectacle vivant comme activité principale en 2012) tout autant que d'organismes dits « occasionnels » (86 821 employeurs hors branche en 2010 – tels que cafés hôtels restaurants, discothèques, MJC, entreprises diverses, particuliers, organisateurs de fêtes populaires, etc

A ce contexte d'emploi général du musicien s'ajoutent de plus larges opportunités pour le musicien des musiques modales de tradition savante et populaire notamment du fait d'un large développement ces dernières décennies du secteur des musiques traditionnelles et du monde. Ces structures œuvrant dans les musiques traditionnelles et du monde sont l'employeur principal du musicien des musiques modales de tradition savante et populaire.

Le musiciens des musiques modales de tradition savante et populaire exerce des activités dans le cadre du spectacle vivant (prestation scénique), de l'enregistrement, mais peut aussi avoir des activités complémentaires (activités d'auteur, d'enseignement artistique...)

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1202 : Musique et chant

K2105 : Enseignement artistique

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose des blocs suivants :

ANALYSES ET RECHERCHES APPLIQUEE(S)

La base de travail du musicien des musiques modales de tradition savante et populaire se situe dans la recherche et l'analyse musicale : il faut savoir analyser avant de pouvoir interpréter, composer, arranger ou improviser.

INTERPRETATION ET CREATION

Parce qu'il est artiste, l'une des activités principales du musicien des musiques modales de tradition savante et populaire réside évidemment dans l'interprétation et la création.

Une fois le travail d'analyse réalisé, il peut pratiquer (interpréter, composer, arranger, improviser).

STRUCTURATION DE CARRIERE

L'évolution du secteur musical ces dernières décennies a amené les musiciens à prendre de plus en plus en main la structuration et l'évolution de leur carrière. Ils doivent être capables de définir leur projet de carrière, le formaliser et le communiquer tout en se construisant un réseau personnel à mobiliser pour l'insertion.

MISE EN OEUVRE D'UN PROJET ARTISTIQUE

Une fois la création artistique imaginée, reste à mettre en œuvre le projet et assurer sa diffusion sur scène ou bien son enregistrement.

ADMINISTRATION ET GESTION DE PROJET

L'évolution du métier fait qu'aujourd'hui les musiciens ont l'obligation d'accorder leurs qualités artistiques avec la construction d'un projet professionnel et la connaissance de l'environnement socio-économique.

FORMATION, TRANSMISSION, ANIMATION D'ACTIONS CULTURELLES

Les interventions pédagogiques font partie du métier de musicien des musiques modales de tradition savante et populaire, quelle que soit la forme qu'elles puissent prendre (intervention sur un dispositif de formation, transmission de son savoir, animation d'actions culturelles) et le public auquel elles s'adressent.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Nombre de personnes composant le jury : 6 1 représentant de salle de concert ou festival (employeur) 1 représentant de lieu d'enseignement artistique (employeur) 1 musicien des musiques modales de tradition savante et populaire ayant plus particulièrement développé l'activité scène (salarié) 1 musicien des musiques modales de tradition savante et populaire ayant plus particulièrement développé l'activité transmission/formation. (salarié) le directeur pédagogique de formation, Erik Marchand, accompagné d'un membre de l'équipe pédagogique
En contrat de professionnalisation	X		idem 6 personnes
Par candidature individuelle	X		idem 6 personnes
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X		idem 6 personnes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 novembre 2015 publié au Journal Officiel du 3 décembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Musicien des musiques modales de tradition savante et populaire" avec effet au 02 novembre 2005, jusqu'au 3 décembre 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Pour plus d'informations

Statistiques :

12 titulaires tous les 2 ans

Autres sources d'information :**Lieu(x) de certification :**

Drom – c/o Le Quartz
60 rue du Château BP31039
29210 Brest cedex 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Formation itinérante en Bretagne (Brest, Langonnet, Poullaouen, Rennes, etc)

Historique de la certification :